

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Il est 1 heure et je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. McCain: Madame l'Orateur, pour un profane comme moi en langue anglaise, la formule est quelque peu déroutante; il me semble pourtant qu'elle néglige un aspect du programme de stabilisation, je veux parler du coût des immobilisations, qui, en régime démocratique, joue un rôle important dans l'exploitation de toute affaire. Toutefois, le bill à l'étude ne prévoit rien à ce sujet.

J'ai dit plus tôt que le bill ne parlait pas des intérêts. C'est un autre aspect qui semble omis, mais dont il faut tenir compte dans la fixation du coût réel de tout produit agricole. Il peut varier en fonction de la région de production. Il se peut qu'il n'ait pas toujours la même répercussion sur le coût unitaire du produit, mais il en fait partie; comme dans toute autre affaire, lorsque l'on parle du coût des immobilisations, il est essentiel d'en tenir compte si l'on veut une exploitation saine.

En principe, je le répète, pratiquement tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture sont disposés à appuyer le bill, mais le bill, parce qu'il vise des objectifs particuliers, est extrêmement injuste. On dira peut-être qu'un homme politique qui se trouve à gauche de M. l'Orateur ne devrait pas tenir des propos aussi désagréables, mais parlons, par exemple, de la façon dont le gouvernement du Canada a traité l'Office canadien de commercialisation des œufs. On a demandé aux agriculteurs—comme on le fera aux termes du bill à l'étude—de prendre eux-mêmes des mesures de soutien dans le cadre de l'Office canadien de commercialisation des œufs qui a perçu auprès des producteurs d'importantes sommes d'argent. Il en sera de même avec les céréaliculteurs de l'Ouest, mais le gouvernement fédéral, qui a l'intention de les aider en période économique difficile, leur donnera plus qu'une subvention à parts égales.

Tout le monde connaît la situation lamentable où se trouvent les producteurs d'œufs canadiens sous le régime de l'Office et pourtant, le gouvernement n'a pas manifesté la moindre intention de faire des contributions égales à celles que les producteurs ont pu faire dans leur propre intérêt. Je trouve que c'est de la discrimination flagrante contre les producteurs d'œufs organisés sous l'autorité de l'OCCO, et ils devraient se poster à la porte du ministre, on ne sait pas qui il est car il n'a pas encore été nommé, et réclamer un traitement comparable. Je dis que c'est injuste et que le principe devrait s'appliquer aux autres produits agricoles où qu'ils soient produits au Canada.

La mesure législative laisse aussi planer l'incertitude sur la participation provinciale qu'elle ne prévoit pas de façon évidente. Du moins il n'en est pas fait mention. Cela n'empêche pas, bien entendu, la participation provinciale. On note avec intérêt que l'Association des éleveurs, en présentant son mémoire au comité de l'agriculture, a pris la peine de demander que les provinces ne soient pas appelées à remédier aux problèmes agricoles et financiers partout au Canada. Il est à espérer qu'en vertu de cette loi, les provinces ne seront pas priées de fournir de l'aide, mais qu'elles seront incitées à abandonner tout soutien à ce programme agricole. Espérons que les mêmes principes et

*Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi*  
la même politique seront étendus à d'autres produits agricoles.

● (1410)

Les dispositions discrétionnaires de ce bill permettent au ministre de fixer la contribution lorsque la caisse accusera un excédent ou un déficit, mais aucune limite n'est imposée. Le bill propose qu'en temps normal, le producteur verse une contribution de 2 p. 100, c'est-à-dire 2 p. 100 des ventes. Néanmoins, quand il s'agit du pouvoir discrétionnaire du ministre, il n'est pas lié à cette restriction de la contribution à 2 p. 100. Comment ces pouvoirs discrétionnaires seront-ils utilisés? Le seront-ils d'une certaine façon une année d'élections et autrement après les élections? Est-ce un petit jeu politique destiné à attirer les voix d'un secteur particulier de la population canadienne en laissant les autres dans l'incertitude? Certains agriculteurs, surtout dans l'Est, sont portés à le croire.

L'inquiétude que manifeste le gouvernement, comme le démontre le bill, à l'égard de l'agriculture de l'Ouest forme un contraste saisissant avec le manque d'inquiétude manifesté à l'égard du coût des provendes et de la régularité des livraisons à l'Est du pays des grains en provenance de l'Ouest. Certes, l'inquiétude du gouvernement pour les agriculteurs de l'Ouest présente un contraste saisissant avec celle qu'il manifeste à l'égard du secteur agricole de l'Est du Canada, dont la capacité de production a été réduite au point où beaucoup de producteurs ne peuvent plus nourrir leurs animaux, ni produire d'œufs, de produits de bœuf ou de porc pour la consommation dans les provinces de l'Atlantique à des prix aussi bas que les producteurs des autres régions du pays peuvent le faire et livrer leurs produits aux points de livraison des provinces atlantiques.

Si l'on doit s'intéresser au bien-être de l'agriculteur de l'Ouest, pourquoi ne pas étendre cet intérêt à tous les agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada, en ne présentant pas de mesure législative de circonstance destinée à répondre à une situation particulière, comme celle qui fait l'objet du présent débat? Qu'on présente plutôt une mesure législative globale propre à régler tous les problèmes agricoles. Tous les producteurs agricoles la réclament à grands cris.

Pour la gouverne du député d'Assiniboia, je dis qu'une telle politique a maintes fois été proposée à la Chambre. Je lui demande de lire les énoncés de politique que l'opposition a publiés à chaque élection, réitérant que la sécurité du revenu des agriculteurs constitue l'une des premières préoccupations de notre parti. Nous disons que l'agriculture devrait être considérée comme une seule industrie, et non pas fragmentée. Notre politique ne monterait pas une région du Canada contre une autre, mais s'attaquerait aux problèmes de l'ensemble du pays.

J'espère sincèrement qu'aux termes de cette loi, les céréaliculteurs ne feront pas face aux mêmes problèmes que les producteurs de pommes de terre, de pommes, de raisin et d'autres denrées de tout le Canada ont connus lorsqu'ils ont demandé de l'aide au gouvernement. J'espère que les pouvoirs discrétionnaires qui vont être accordés au ministre et à son personnel seront exercés de façon que tous ceux qui recevront de l'aide en bénéficient également. J'espère que leurs marchés ne seront pas classés en catégories, mais plutôt que leurs besoins seront mesurés uniquement d'après l'insuffisance de leur revenu.